

Écho du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal de Saint Bonnet de Chavagne s'est réuni le mardi 21 mars 2017 et a traité les sujets suivants :

– **Approbation du PLU** : Le Maire a présenté avec précision au Conseil Municipal les compléments et clarifications apportées au dossier d'approbation du PLU pour donner suite aux motifs d'annulation que le Tribunal Administratif de Grenoble a retenus dans sa décision.

La projection des documents graphiques a permis au Conseil de visualiser les corrections qui portent sur les points suivants :

– Redéfinir l'article Ut2 du Règlement du PLU afin d'encadrer plus strictement les constructions admises dans cette zone pour assurer la préservation du site historique du château de l'Arthaudière et améliorer ainsi la cohérence entre le rapport de présentation et le règlement.

– Compléter le rapport de présentation pour justifier de la compatibilité du zonage au regard de la prise en compte des risques naturels et traduire l'analyse des risques en terme de délimitation des zones constructibles et revoir la limitation des zones constructibles lorsque nécessaire au regard du risque.

– Reprendre les documents graphiques qui délimiteront précisément les risques naturels, en identifiant clairement les secteurs où l'existence de risques naturels justifie que les constructions et installations soient interdites ou soumises à conditions spéciales.

– Réduire les zones constructibles (UA, UB, AUa) lorsque des terrains non bâtis appartenant à ces zones se trouvent concernés par un risque fort ou moyen.

– Ajuster le schéma de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de la zone AUa pour tenir compte de la réduction de cette zone suite à la meilleure prise en compte des risques.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le dossier de PLU ainsi corrigé des griefs formulés par le Tribunal Administratif de Grenoble.

– **Dématérialisation du PLU** : Le Plan Local d'Urbanisme de notre commune sera dématérialisé pour 2018 afin qu'il puisse être mis en ligne sur le site officiel « Géoportail ». Cette démarche devenant obligatoire pour rendre opposable les documents d'urbanisme des communes.

– **Projets 2017** : le Maire a exposé au Conseil Municipal l'acquisition des parcelles de terrains appartenant à la famille Gonnet cadastrée B 218, 546 et 394 pour une surface de 13.878 m². Ce foncier étant limitrophe des bâtiments publics communaux : logements, Cure, cour des écoles. La maison avec 2500 m² de terrain sera vendue à une nouvelle famille qui s'installera sur Saint Bonnet de Chavagne, un compromis de vente a déjà été signé à cet effet. La vente à la commune se réalisera pour un montant de 150 000 euros. Ce foncier pourra être le support de logements locatifs, de lots de terrains à bâtir revendus et permettra le passage de l'extension du réseau d'assainissement dans le cadre d'un aménagement global. Le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité pour donner délégation au Maire afin de poursuivre la transaction et négocier le financement avec les organismes bancaires.

– Robert Pinet doit rencontrer le 6 avril 2017 la Conservation Régionale du patrimoine afin de programmer une nouvelle tranche de travaux sur le site de l'Arthaudière et de procéder aux demandes de subventions. La signalétique en direction du Château de l'Arthaudière sera complétée aux carrefours stratégiques et sur les routes départementales. Le Conseil Municipal a validé cette proposition.

– **Transfert du PLU à la Communauté de Communes du Sud Grésivaudan** : Le Maire a

présenté le projet de délibération portant opposition au transfert automatique du PLU à la Communauté de Communes du Sud Grésivaudan au 27 mars 2017. Le PLU serait alors transformé en PLU Intercommunal. Le Conseil Municipal a entériné à l'unanimité cette délibération.

– **Recrutement :** Robert Pinet a informé le Conseil Municipal du recrutement de Monsieur Yoan Clemente en contrat d'avenir pour remplacer Jean-Michel Truchet actuellement en arrêt maladie.

– **Budget 2017 :** Le Maire a exposé une première ébauche de budget primitif 2017 qui intègre les projets d'investissement 2017. Toutes les recettes fiscales ne sont pas connues précisément à ce jour. Le budget 2017 sera donc complété, débattu et voté au prochain Conseil Municipal début avril.

– Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité pour confier les travaux d'assainissement à l'entreprise TOUTENVERT.

– **Divers :** Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le projet du SEDI pour l'installation d'un nouveau transformateur électrique au quartier « Grandes Granges ». Ces travaux sont financés en totalité par le SEDI.

– Le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour le changement de nom de la Communauté de Commune du Sud Grésivaudan. La nouvelle identification de la Communauté de Communes est : « St Marcellin Vercors Isère Communauté ».

– Robert Pinet a présenté la liste des commissions de la nouvelle Communauté de Communes et a sollicité les Conseillers Municipaux pour s'inscrire dans la commission qui l'intéressait et où il souhaitait œuvrer.